

La Cour des comptes préconise d'alléger la Douane de ses missions sur la filière viticole

12 octobre 2020

Dans son rapport de septembre 2020 relatif aux activités de la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), la Cour des comptes constate un foisonnement qui semble injustifié des administrations compétentes en matière viticole. Elle recommande que l'ensemble des missions économiques viticoles et cidricoles de la DGDDI soient transférées aux organisations interprofessionnelles et au ministère chargé de l'Agriculture, qui dispose pour cela d'un réseau territorial (services déconcentrés).

Source : [Cour des comptes](#)